



233

## Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira au lieu ordinaire de ses séances, le dimanche deux juillet mil neuf cent trente-neuf, à huit heures trente minutes.

### Ordre du jour

- 1 Demande de versement de crédit.
- 2 Constructions scolaires.
- 3 Extension du réseau électrique.
- 4 Crèches pour goudronnage des routes.
- 5 Indemnité de résidence des cantonniers C.V.O.
- 6 Chiarissement de terrains communaux.
- 7 Bourses d'études.
- 8 Classement dans la voirie urbaine du lotissement du Chemin Galo.
- 9 Logements de la maison du Parc.
- 10 Affaires diverses
- 11 Instances diverses.

Le 24 juin 1939  
Le Maire: J. Tigrane

## Conseil Municipal Séance du 2 juillet 1939

Le deux juillet mil neuf cent trente-neuf, à huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Reze, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Tigrane, maire.

Etaient présents: M. M. Gau-Marihet, Marchais, Berouet, Guérin, Tigrane, Marcheteau, Fabrice, Lefort, Barraud, Lomabriau et Blouet.

Etaient absents: M. M. Caugeron, Sorin, Ordronneau, Lez, Juvancenau, Genobronneau, Goutiere, Chauvelon, Haumont, Pichot, Girard, Boutin, Meisson, Charron, Olive et Charlot.

Les Conseillers présents n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer valablement sur les différentes questions de l'ordre du jour, la séance a été levée et est renvoyée au vendredi 10 juillet prochain, à dix-neuf heures. Fait et délibéré à la mairie de Reze les dits jours, uniesan.

Nicolas  
Le Dauphin  
Marchais  
Berouet

Dauvin

Tigrane

Thirion

Conseil Municipal  
Séance du 6 juillet 1939

Le six juillet mil neuf cent trente-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rezi, délibérément convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. l'échevin-maire.

Étaient présents: M. M. Gar-Maillot, Marchais, Caugeron, Guérin, Hervouet, Courfis, Vignais, Lorri, Marchedieu, Barreau, Jancau, Landriau, Gendronneau, Guettier, Chauvelon, Giraud, Boretin, Massiac, Charriau, Clouet, Olline et Charlot.

Étaient absents: M. M. Fabrice, Ordronneau, Lefort, Hamonet et Peignon, excusés.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

M. Guérin a été désigné et a accepté cette fonction.

Les procès-verbaux des dernières séances ont été lus et adoptés.

Demande de virement de crédits. — M. le Maire expose au Conseil que d'après son compte administratif et le compte de gestion de M. le Receveur Municipal, il reste un reliquat de 33.432 francs sur les emprunts de 300.000 francs et 41.50.000 francs votés dans la séance du 1<sup>er</sup> août 1936 et dont les produits devraient être affectés pour:

Ecole publique de Courtemoult	150.000 francs
Service des bateaux	180.000 francs
Électrification	70.000 francs

M. le Maire demande au Conseil Municipal que ce reliquat soit employé à l'aménagement des écoles publiques de la commune dont les locaux et le matériel laissent à désirer.

Le Conseil, où cet exposé est fait en avoir délibéré; Considérant l'état actuel du mobilier, du matériel et des locaux scolaires des écoles publiques de la commune,

Demande à M. le Préfet, d'autoriser que le reliquat de 33.432 francs des emprunts susmentionnés soit employé à l'aménagement des écoles publiques.

Constructions scolaires. — M. le Maire expose, qu'il a reçu



235

avis que la subvention de l'Etat de 143.700 francs pour constructions scolaires était définitivement accordée à la Commune.

L'autorisation de mise en adjudication des travaux avait été approuvée par M. le Préfet le 5 novembre 1938 et le Conseil Municipal avait voté, le 29 octobre 1938, un emprunt de 250.000 francs au Crédit Foncier, par l'intermédiaire de la Caisse de crédits aux Départements et aux Communes.

Depuis ce temps, cet emprunt n'a pas été réalisé.

M. le Maire demande au Conseil, de l'autoriser à contracter cet emprunt à la Caisse Mutualiste Interdépartementale Vieillesse-Invalidité de l'Union Départementale des Sociétés de Secours Mutuels de la Loire-Inférieure, au cas où la Caisse de crédits ou le Crédit Foncier ne pourraient nous accorder l'emprunt demandé.

Après cet exposé, le Conseil Municipal autorise le Maire, en cas où la Caisse de Crédits ou le Crédit Foncier ne pourraient fournir les 250.000 francs, à contracter cet emprunt à la Caisse Mutualiste Interdépartementale Vieillesse-Invalidité de l'Union Départementale des Sociétés de Secours Mutuels de la Loire-Inférieure, au taux fixé par cette Caisse.

Taxe vicinale pour 1940. - Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide que la taxe vicinale continuera d'être perçue pendant l'année 1940.  
Glassement de l'Avenue du Chêne-Gala. - M. le Maire donne lecture au Conseil d'une petition signée des propriétaires du lotissement du "Chêne Gala" qui demandent que la rue du Chêne-Gala et la rue Parnmentier qui desservent ce lotissement soient classés dans la voirie urbaine.

3ex h 4-8-39 Lecture est également donnée d'une lettre de M. Lafaille propriétaire du dit lotissement où il s'engage à verser à la Commune de Rezé une somme de vingt-cinq mille francs, à charge par elle d'installer dans ces deux rues une canalisation d'eau potable et une ligne électrique.

Après avoir pris connaissance de ces documents et après en avoir délibéré, le Conseil, reconnaissant le bon état de viabilité des rues Parnmentier et du Chêne-Gala accepte leur classement dans la voirie urbaine.

Le Conseil accepte également le don de vingt-cinq mille

frances offert à la Commune par M. Lefèvre est engagé à faire passer les canalisations d'eau potable dans ces rues ainsi qu'une ligne amenant courant électrique.

Adjudication des travaux d'aménagement de la Maison du Parc. - Ensuite M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil les plans et devis des travaux à exécuter, pour transformation de la Maison du Parc en quatre logements d'insituteurs.

Après avoir pris connaissance de ces documents et après en avoir délibéré, le Conseil accepte les plans et le devis révisé s'élevant à la somme de 192.803.<sup>43</sup>6. Cette somme sera prélevée sur l'emprunt de 300.000<sup>00</sup>.

L'installation du gaz et l'installation électrique sont réservées et seront traitées de gre à gre et les dépenses seront pris sur ceux affectés à l'entretien des bâtiments communaux.

Le Conseil demande à M. le Préfet d'approuver ces travaux et d'en autoriser la mise en adjudication.

Goudronnage des chemins vicinaux ordinaires. - Après une longue lecture du rapport de M. l'Ingénieur subvisionnaire, des C.V.O. qui présente les propositions.

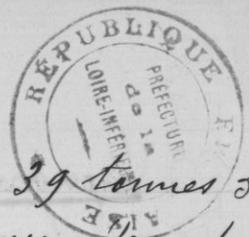
1<sup>o</sup> de la Société Chimique et Routière de la Gironde qui offre de livrer 39 tonnes 5 de goudron préparé en 1939, à raison de 612.<sup>150</sup> la tonne, pris à la usine de Roche-Maurice;

2<sup>o</sup> de M. M. Prat et Fils, entrepreneurs à Saint-Hilaire-de-Châlon qui proposent d'exécuter le répandage de ces 39,15 de goudron sur les chemins vicinaux ordinaires qui leur seront désignés, au prix de 120.<sup>64</sup> la tonne.

Ces conditions sont les mêmes que celles consenties pour les chemins départementaux.

Les travaux de goudronnage occasionnent une dépense totale de 30.000<sup>00</sup>, dont 34.900<sup>00</sup> de goudron et 5.100<sup>00</sup> de répandage; présentant une augmentation de 10.700<sup>00</sup> sur les prévisions, par suite des goudronnages des C.V.O N° 9 et 11 et du renouvellement de 1960 mètres de revêtement du C.V.O.N° 3.

Le Conseil Municipal, où il est exposé et appris en avoir délibéré, approuve la soumission de la Société



Chimique et Routier de la Gironde pour fourniture de 39 tonnes 5 de goudron et celle de M. et M. Prat et Fils pour réparations de ces 39 tonnes 5.

Le Conseil reconnaît l'utilité et l'urgence du goudronnage des C.V.O. N°3, 9 et 11 et autorise M. le Maire à en ordonner l'exécution.

Mais, considérant que les crédits miscrits sont insuffisants de 10.700<sup>f</sup>, demande à M. le Préfet, l'autorisation de prélever cette somme, par virement, sur le crédit de 51.753<sup>f</sup>, miscrit à l'article 108, "Construction d'un C.V.O. à désigner" et provenant de l'excédent des ressources de la taxe vicinale.

Goudronnage des chemins ruraux reconnus. - Puis, M. le Maire

3 ex. 64-8-39 donne lecture du rapport de M. l'Ingenieur Subdivisionnaire du service vicinal qui présente la soumission de la Société Chimique et Routier de la Gironde, pour fourniture de 8 tonnes 500 de goudron préparé en 1939, au prix de 612.<sup>f</sup> 50 la tonne nette.

Les clauses et conditions sont les mêmes, que celles du marché passé pour les chemins départementaux.

La dépense totale occasionnée sera de 12.000 <sup>f</sup> , détaillée ci-après.	
Fourniture de 8. <sup>t</sup> 5 de goudron à 612. <sup>f</sup> 50	5.206. <sup>f</sup> 35
Réparation de 8. <sup>t</sup> 5 de goudron à 120. <sup>f</sup> 64	1.025. <sup>f</sup> 44
Fourniture de 18. <sup>m<sup>3</sup></sup> de graviers 5/8 à 68. <sup>f</sup> 84	1.239. <sup>f</sup> 12
Fourniture de 14. <sup>m<sup>3</sup></sup> de graviers 12/16 à 88. <sup>f</sup> 40	3.801. <sup>f</sup> 60
Total.....	11.272. <sup>f</sup> 41
Impôts	727. <sup>f</sup> 59
Ensemble	12.000. <sup>f</sup>

Le Conseil, après avoir pris connaissance du document approuvant la soumission de la Société Chimique et Routier de la Gironde, pour fourniture de 8 tonnes 500 de goudron au prix de 612.<sup>f</sup> 50 la tonne pour goudronnage des chemins ruraux reconnus, en 1939.

Il approuve également la dépense totale 12.000<sup>f</sup> fixée sans à l'exécution du goudronnage.

Il demande à M. le Préfet, l'autorisation de prélever cette somme, par virement sur le reliquat des crédits de travaux ruraux des chemins ruraux s'élevant à 50.921<sup>f</sup>, provenant de l'excédent des ressources de la taxe vicinale et dont il restera cette année une disponibilité de 39.185<sup>f</sup>.

Goudronnage des routes. - Plusieurs Membres du Conseil Municipal ont constaté la mauvaise exécution du goudronnage du chemin rural N° 3 et des rues Emile Redor et Emile Lagon, qui dépendent sans doute, soit de la mauvaise qualité du goudron, soit de l'inéfficacité de la quantité répandue.

Considérant le bien fondé de cette réclamation, le Conseil charge M. le Maire de protester contre la mauvaise exécution du travail et de ne pas mandater les dépenses avant que il ne soit fait concours concours.

Indemnité de résidence aux cantonniers des C.V.O. - M. le Maire donne lecture du rapport du Service Technique, proposant d'accorder aux cantonniers communaux la même indemnité de résidence que celle votée par le Conseil Général dans sa séance du 7 novembre 1938, en faveur des cantonniers départementaux, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1939.

Le Conseil Municipal, ayant toujours cherché à réaliser l'égalité entre les cantonniers communaux de la voirie ~~communale~~ et rurale avec les cantonniers départementaux, porte leur indemnité de résidence à soixante francs par mois au lieu de quarante.

Vote un crédit de 360<sup>00</sup> pour 1939, prélevé sur les crédits affectés à l'entretien des C.V.O., pour les cantonniers des ces chemins et un crédit de 180<sup>00</sup>, pris sur les crédits affectés aux chemins ruraux en 1939, pour le cantonnier de la voirie rurale.

Aliénation de terrains communaux. - Comme M. le Maire expose au Conseil, qui il a reçu plusieurs demandes d'acquisition de terrains communal, provenant des excédents de la nouvelle voie de la route nationale N° 23, côté sud-est du champ de foire.

Le Conseil, considérant que ces excédents n'auront plus aucune utilité pour la commune, autorise l'aliénation de ces terrains et charge le Maire de faire le nécessaire en cette matière. Mais le prix de ces terrains n'aura pas été en-dessous de quatre-vingts francs le mètre carré.

Chemin rural des Coteaux Moulin à la Chasserie. - Puis M. le Maire soumet à l'appréciation du Conseil, la réclamation de M. Guillet Raoul de la Houssais, qui l'a faite lors de l'enquête sur le projet d'établissement et de classement



239

du chemin rural de la Houssais à la Clastre.

Le Conseil reconnaît qu'une partie de sa réclamation est fondée. En conséquence il demande que le tracé du chemin soit partis du croisement de la route de la Petie Lande, soit modifié de manière que la haie bordant le côté nord ne soit pas détruite ; la largeur du chemin devant être fixée sur le terrain côté sud, après que la clôture de terrains y soit supprimée que de ce côté.

Indemnité à M. Bouchier, instituteur. - Après lecture et examen d'une lettre de M. Bouchier qui demande qu'il soit indemnisé du logement, pour charge de famille lui soit continué, jusqu'à une de ses filles malade qui est totalement à sa charge.

Le Conseil fait droit à sa demande et décide que l'indemnité de logement qui avait été supprimée à M. Bouchier, instituteur à Pont-Roussan, lui sera continué tout que sa fille sera dans cet état.

Chemin rural N° 16 de la Brosse. - Commis à M. le Maire communiqué au Conseil, le résultat de l'enquête sur le projet de reconnaissance et de tracé du chemin rural N° 16 de la Brosse à Proust. L'enquête n'a donné lieu à aucune réclamation. En conséquence, le Conseil Municipal,

Considerant l'utilité et l'intérêt général qui présente la construction de ce chemin et le projet n'ayant donné lieu à aucune observation ni réclamation,

Demande que le projet de reconnaissance et de tracé du chemin rural de la Brosse à Proust soit adopté.

Chemin rural N° 17 des Clos-Moulins à la Clastre. - Pour M. le Maire communiqué au Conseil, le résultat de l'enquête sur le projet de classement du chemin rural N° 17 des Clos-Moulins à la Clastre et toutes les pièces du dossier correspondant.

Le Conseil, après avoir examiné ces différents documents, Considerant l'utilité de la mise en état de viabilité de ce chemin qui n'a donné lieu qu'à une réclamation faite par M. Guillet

Est d'avis qu'il y a lieu de reconnaître le chemin rural porté au tableau sous le N° 17, et en faire la longueur, les largeurs et les limites, conformément aux indications

portées aux colonnes 6 et 9 et à celles du plan parcellaire correspondant, et d'en approuver le tracé, tous réserves qu'il soit modifié à partir du croisement de la route de la Petite Lande, en reculant la limite sud d'une largeur suffisante pour ne pas entamer la clôture du terrain situé au nord et appartenant à M. Guillet.

Bail de l'établissement de filles de la rue Ladi-Carnot. — Après M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre du Président du Conseil d'Administration des Ecoles privées de Pont-Roussseau qui demande que le bail accordé par la Commune à cette administration pour le local commercial de la rue Ladi-Carnot où est établie une école privée de filles, soit établi pour une longue durée.

Après lecture et après en avoir délibéré, le Conseil décide que une Commission visitera les lieux et l'établissement, avant de prendre une décision sur cette demande.

Autorisation d'établir un hangar, place de la Saubzare-Garneau. — Lecture est ensuite donnée d'une lettre de M. Emmanuel Bhoëint, Président de l'Amicale Mise à disposition des écoles publiques de Régé qui demande l'autorisation d'établir un hangar, place de la Saubzare-Garneau, aux frais de l'Amicale, pour remiser le matériel servant aux fêtes données par cette association, dont le produit est distribué aux œuvres de bienfaisance ou post-scolaires des écoles publiques.

Le Conseil, considérant, l'utilité de l'Amicale Mise des anciens élèves des écoles publiques de Régé et le rôle et l'activité déployés par cette amicale pour aider les œuvres scolaires et post-scolaires, l'autorise à établir sur le terrains communal de la Saubzare-Garneau un hangar réservé pour abriter le matériel appartenant à cette association, sous réserve que si la Commune avait besoin d'utiliser ce terrains, la construction édifiée devrait être enlevée dans un délai ne dépassant pas six mois après l'avis donné par le Maire.

Fonds de hommage. — Puis M. le Maire porte à la connaissance du Conseil qu'il a reçu une circulaire de M. le Préfet sur certaines modifications des fonds de clématage.

Après cette communication, le Conseil, considérant



241

que la réglementation des fonds de chômage de la Commune a donné toute satisfaction jusqu'à maintenant, décide qu'il n'y a pas lieu de le modifier.

Subvention au Comité Louis Braille - Après un communiqué du Conseil un appel du Comité Louis Braille, qui demande un don de la Commune pour aider à la résécurisation des aveugles.

Le Conseil vote une subvention de cent francs à ce Comité qui devra être adressée à M. Camille Delanerie, trésorier, 91 Avenue des Charnes à Fontenay-aux-Roses (Seine) p. N° 1792.99 Paris.

Subvention à la Fédération nationale des Invalides du Travail - Communication est également donnée d'une lettre du Groupement départemental de la Loire-Inférieure des Invalides et Invalides du Travail, dont le siège est à Nantes, Bourse du Travail (salle 4).

Le Conseil vote une subvention exceptionnelle de cinquante francs pour aider cette section à se faire représenter au Congrès National qui aura lieu à « Albi » du 31 août au 3 septembre 1939.

Subvention à la Fédération ouvrière et paysanne des Anciens Combattants - Lettre est ensuite donnée d'une lettre de la Fédération ouvrière et paysanne des Anciens combattants qui demande une subvention communale.

Le Conseil vote une subvention annuelle de cent francs.

Classificateurs communaux - Ensuite, le Conseil dresse la liste des personnes aptes à remplir les fonctions de classificateurs communaux, en vue de participer aux travaux de révision des évaluations foncières des propriétés non bâties pendant l'année. Cette liste est établie ainsi qu'il suit:

#### Propriétaires fonciers

Gendron Clau, rue Jean-Pouli, le Bourg  
Bouyer Jean-Marie, Crudemoulle.  
Hoemann Gustave, la Roche-Bl.

Giraud Jean, rue du Lieutenant de Monti.  
Gen. Marilliet Gabriel, a. Ragon.  
Pereau Ernest, rue St-Léonard, Nantes. Tressin

Contribuables assujettis à l'impôt sur les bénéfices agricoles

Marchais Julien, le Bourg

Lamson Andoline, la Haute-Bl.  
Mermier Baptiste, le Portau-Bl.

Goutier Emile, rue du Docteur Nogue

Héraud Louis, le Chatelier

Bricard Alexandre, 16 rue Marceau, Nantes

Décret préfectoral  
du 8 août 1939

Chapitres additionnels au budget de 1939 des chemins vicinaux. - Le Président du Conseil approuve les recettes et crédits supplémentaires des chapitres additionnels au budget de 1939 pour l'entretien des chemins vicinaux.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 25388<sup>574</sup>.  
Budget primitif de 1940 pour l'entretien des chemins vicinaux. - Le Président du Conseil approuve le budget de 1940, proposé par les Ingénieurs du Service vicinal pour l'entretien des chemins vicinaux de toutes catégories.

Les recettes s'élèvent à ..... 243.049  
 Les dépenses ..... 203.373<sup>5</sup>

Le dit budget est accepté tel qu'il est établi.  
Budget de 1940 pour l'entretien des chemins ruraux. - Lecture et examen des propositions des Ingénieurs du Service vicinal pour l'entretien des chemins ruraux reconnus en 1940.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 16378<sup>5</sup>.  
 Le Conseil l'approuve tel qu'il est établi.

Assistances diverses. - Enfin, le Département invite le Conseil à se former en comité secret pour examiner les diverses demandes d'assistance.

#### Assistance aux veillards:

- 1 Chauzon Emmanuel, rue Chapelet, proposé pour 40<sup>5</sup>
- 2 M<sup>e</sup> Chauzon née Legast, proposée pour 40<sup>5</sup>
- 3 M<sup>e</sup> Vieux Bégaud née Roturier Marie, rejet.

#### Assistance des femmes en couches

- 1 M<sup>e</sup> Vano, née Lebretou Angèle, la Morinière, rejet
- 2 M<sup>e</sup> Marchand née Thauray Marie-Louise, la Petite Lande, rejet, mais pris d'allaitement
- 3 M<sup>e</sup> Martin, née Goclot Esperie, le Genêtais, rejet.

#### Assistance médicale gratuite, assurés sociaux.

- 1 Chevalier Auguste, les Trois-Moulins, pour le complément des A.S.;
- 2 Lirilly Jacques, du Port au Blé, proposé;
- 3 Le Borgny du Grand Clos, paiera 50% de la dépense;
- 4 Conan Guillaume, la Petite Lande, paiera le complément des A.S.;
- 5 Renaud Jean de Maupertuis, paiera 50% de la dépense;
- 6 Gagnaire Espérance des Bains-Chapelles, proposé;
- 7 Quicoret Ernest, femme Gouleau participe 5<sup>5</sup> par jour;
- 8 Hervouet Eugène, rue Félix Faublée, paiera 10<sup>5</sup> par jour;
- 9 Billy Léon, Maupertuis, propose deux participations;
- 10 Verne Fernand, la Haute-Île paiera le complément des A.S.;



243

11. Bahonneau Marcel, de Maupertuis, proposé; sans participation;  
 12. Amiza Isidore, proposé; sans participation;  
 13. Ferme Laplante Marguerite, rue Félix Faure, proposé sans participation;

Nom assurés associés:

1. Thibert Jules, de Vertigene, proposé; sans participation;
2. Ferme Goyet Marie, de Ragon, proposé sans participation;
3. Choron Francis de Cretemoulle, proposé, sans participation;
4. Rousseau Joseph, rue Sadi Carnot, rejet;
5. Léandre Charles, rue de l'Industrie, paiera les  $\frac{3}{4}$  de la dépense;
6. Calendrier, rue Mme Lépine, rejet, paiera pour un bœuf pied Dognon;
7. Bonnet André rue Chiers, rejet;
8. Ferme Belaud Marie, la Basse Lande, proposé, sans participation;
9. Tessier Louis, rue Emile Lagon, paiera la moitié de la dépense;
10. Jamet Joseph, rue du Petit-Baron, paiera la moitié de la dépense;
11. Charrer Jean-Marie, Petite Lande, déclaré; accepté;
12. Ferme Gaétine Marie, au Chêne Corne, proposé, sans participation;
13. Pedrosa de Griso, rue Chiers, 1, proposé, sans participation;
14. Pineau Pierre, la Morinière, paiera 5<sup>e</sup> par jour;
15. Vano Marius, la Morinière, proposé, sans participation;
16. Purnel Jeanne, rue Boujeau, proposé, sans participation;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq minutes et les Members présents ont signé au registre les dits jours, mois et an.

*Venuex  
Vézatien  
Bardot Félix  
Sorin  
Zougras  
Chauvin  
Fouillet  
Lange  
Gauthier  
Pautier  
Pautier  
Marchal  
Maline Marchal  
Gauvain  
Chauvel  
Dignocin*

## Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira sur lieu ordinaire de ses séances, le mardi, huit cent mil neuf cent trente-neuf, à des-neuf heures.

Ordre du jour.

1 Requête Binet-Delaunay.

2 Locaux de l'école privée de filles de la rue Sadi-Carnot.